

Projet pédagogique 2023-2024



Accueils périscolaires :

↳ le matin

↳ la pause méridienne

↳ le soir

Une manière de voir le monde autrement...





PLAN

Introduction	(p 4)
1- Modalités d'inscription, tarifs, organisation et point de contrôle, discipline, règles de vie et sanctions	(p 4)
2- Le protocole sanitaire	(p 4)
3- Les ressources	(p 8)
4- Les objectifs	(p 9)
5- Fonctionnement	(p 13)
5.1/ Les accueils en maternel	
5.2/ Les accueils en élémentaire	
6- La Place de l'enfant	(p 16)
7- Le rôle de l'équipe	(p 17)
7.1) Fonction de la directrice de l'accueil	
7.2) Fonction de l'animateur	
7.2.1/ Le rôle de l'animateur pendant le temps du repas	
7.2.2/ Le rôle de l'animateur pendant l'activité	
7.3) Fonction du personnel d'entretien	
7.4) Fonction du personnel de restauration	
8- Evaluation	(p 22)

Annexes

- 1) **Charte du restaurant scolaire**
- 3) **Règlement intérieur**

Introduction

Ce document est la synthèse des intentions pédagogiques portées par l'équipe éducative avec pour objectifs :

- ☞ Etre à l'écoute des familles.
- ☞ Favoriser la participation des familles.
- ☞ Favoriser l'unité de l'équipe.
- ☞ Veiller à respecter le rythme de l'enfant (espaces devoirs, activités, arrivée du matin, alternance temps scolaire et temps libre..).
- ☞ Etre à l'écoute de l'enfant : développer son sens critique et son autonomie.
- ☞ Susciter un comportement d'entraide et de partage.
- ☞ Développer des temps de loisirs (activités sportives, artistiques, manuelles, projets divers..).
- ☞ Rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs.

Seront abordés dans ce document l'organisation et le fonctionnement des temps d'accueils périscolaires de la commune de POUQUES-LES-EAUX : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir.

Afin de répondre à l'organisation très spécifique du mercredi, l'accueil des mercredis bien que faisant partie de l'accueil périscolaire ne sera pas abordé dans ce document mais dans le « Plan mercredi ».

1- Modalités d'inscription, tarifs organisation et point de contrôle, discipline, règles de vie et sanctions



Voir règlement intérieur du
secteur enfance-jeunesse et plaquette d'informations
mensuelle ou trimestrielle.

2- Le protocole sanitaire

Ce protocole sera réactualisé au regard des consignes nationales.

3- Les ressources

3.1/ Les moyens humains

- Des animateurs permanents et vacataires
- Des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
- Des bénévoles d'associations culturelles et sportives
- L'équipe enseignante

3.2/ Les moyens matériels

- Salles mises à disposition par la commune
- Salle du Parc
- Salles de garderie
- Salle informatique
- Cour de récréation
- Ecole de la commune
- Accueils de loisirs

3.3/ Les partenaires

→ La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

→ La Caisse d'Allocations Familiales

→ Le Maire et le conseil municipal

→ L'équipe enseignante

◆ Suite au travail réalisé sur la période de la mise en place des NAPS, nous avons réussi à travailler ensemble avec des objectifs et des projets communs (conseil d'école, rencontre des familles, règlement en commun....)

◆ La mise en place de notre conseil municipal enfants se fait aussi en collaboration (discussion avec les enseignants et échange avec les familles pendant le conseil d'école, vote des enfants et présentation des « meetings » des enfants pendant le temps scolaire.

→ Les Parents d'élèves

→ Les Services techniques et administratifs

→ Le corps associatif culturel et sportif

→ La Bibliothèque municipale

→ L'équipe de restauration

→ Les parents d'élèves

→ Les associations de la commune

➤ Les associations sportives

Des navettes gérées par le club de foot ont été mises en place les mercredis.

→ Les doudous

→ Rotary club

4- Les objectifs



Objectifs éducatifs du périscolaire partagés par les partenaires

► **Favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne ainsi que le développement physiologique affectif et intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.**

► **Favoriser l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.**

► **Favoriser l'accueil éducatif tout en permettant à l'enfant et au jeune de vivre un temps de loisirs éducatif en développant notamment des activités culturelles et sportives en direction des enfants,**

► **Garantir une continuité éducative sur notre commune en incluant notamment un lien direct entre le projet d'école et l'organisation des activités péri et extrascolaires (Les activités extrascolaires seront donc mises en place en prolongement et en complémentarité du service public d'éducation)**

Et plus particulièrement.....

↳ **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaire, dans les associations, dans la ville...) sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les animateurs, les clubs.....), mais aussi par les échanges avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaires, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaire et extrascolaires et associations). L'offre éducative développée sur les temps périscolaires et extrascolaires est en ce sens définie en articulation avec le projet d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

Plusieurs projets communs sont déjà en réflexion.

↳ **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles.

Des actions permettant des échanges avec les familles (fête de fin d'année, soirée familles, spectacles...) sont aussi des moyens nous permettant d'appréhender cet objectif.

L'intégration des parents d'élèves au comité de pilotage est aussi un moyen pour favoriser les échanges... Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre

leur place en leur permettant d'y être initiateur de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

☞ Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants

La commune de Pougues dispose de nombreuses salles à proximité de l'école permettant de décloisonner au mieux les activités sur les temps péri et extrascolaire. En effet, l'équipe municipale a fait le choix de laisser un maximum de locaux à l'équipe d'animation permettant ainsi par ce biais la mise en place de petits groupes dans des conditions propices aux apprentissages et découvertes.

Salle à disposition : (salle des fêtes, salle informatique, ancien bâtiment de la bibliothèque, ancienne salle de classe, ancien restaurant scolaire...). Une entente entre les différents acteurs (enseignants, associations et animateurs) a été mise en place permettant de laisser l'enfant au centre des préoccupations.

Les activités mises en place par l'équipe d'animation permettent aux enfants la découverte de multiples activités tant sur le plan sportif que culturel.

Une recherche permanente et concertée sera mise en place entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante

L'objectif des acteurs dans le cadre du PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture à tous les enfants, en levant les éventuels obstacles économiques. Une tarification basée sur le quotient familial des familles est mise en place sur tous les temps péri et extrascolaires.

La mise en place des ateliers découvertes dans le cadre du périscolaire, qui bénéficie d'une politique tarifaire visant l'égalité d'accès, permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons financières.

☞ Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT.

Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de coupure, bien articulé avec le temps scolaire (un travail sur les horaires de l'école a même été réalisé dans ce sens). Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé.

La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme scolaire a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne.

► Favoriser l'éducation à la citoyenneté en contribuant, dès l'enfance, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

Et plus particulièrement.....

☞ Consolider la mise en place et le suivi de notre conseil municipal enfant

C'est par le biais notamment de la création de notre conseil municipal enfant que nous avons décidé d'appréhender cet objectif nous permettant d' :

- Associer les plus jeunes à la vie locale.
- Apprendre les règles de la démocratie.
- Aider les enfants à devenir des citoyens responsables

- Découvrir le fonctionnement d'une commune.
- Associer les enfants aux projets qui les concernent.

► **Favoriser le développement d'une dynamique partenariale au sein des différentes associations et structures de la commune et des environs,**

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Des activités de découverte doivent également pouvoir créer **des passerelles** pour les enfants, envers les actions proposées sur le temps extra-scolaire par ces différentes associations.

De manière générale : Voici un tableau plus précis des objectifs périscolaire

A QUOI SERT UN TEMPS PERISCOLAIRE	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Comme un lieu de détente	<p>Respect des rythmes des enfants au maximum. Un gros travail sur cet objectif sera réalisé</p> <p>Permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre « bienveillant » propice à sa construction. Favoriser l'épanouissement de l'enfant</p>
Comme un lieu de socialisation	<p>Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité et de partage. Privilégier la communication directe entre tous les acteurs des mercredis</p>
Comme un lieu ludique	<p>L'enfant doit percevoir nos accueils comme un espace de jeu ou la mise en place (espaces/matériels/règles) doit favoriser la prise d'initiative et l'envie. Eviter les cadres trop rigides dans le fonctionnement. Laisser des espaces de choix et de liberté aux enfants</p>
Comme un lieu de découverte	<p>Par le biais de nombreuses actions, projets..... l'enfant pourra découvrir, expérimenter.....</p>
Comme un lien avec le PEDT	<p>Suivi des objectifs communs mis en place sur nos accueils</p>

5- Fonctionnement

5.1/ Les accueils en maternel

Les enfants scolarisés en école maternelle sont accueillis en périscolaire avant et après la classe ainsi que durant la pause méridienne. Ils sont pris en charge par des animateurs périscolaires qualifiés et leur ATSEM selon les caractéristiques suivantes :

➤ **LE MATIN** : avant la classe, l'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Différents petits espaces ludiques sont proposés : coin lecture, coin jeux (voitures, construction, dînette), l'enfant peut passer d'une activité à l'autre librement et ainsi débiter sa journée sereinement.

Ce temps d'accueil peut être considéré comme un temps de « réveil » où chaque enfant agit à son rythme.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé et personnalisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans ce lieu à travers un échange, un jeu, une histoire. Le lieu d'accueil est pourvu en matériel d'activités permettant à l'enfant de choisir entre l'activité et la non-activité. Sans oublier d'être disponible auprès des parents. Les discussions avec les parents seront importantes dans le but de les rassurer, de leur expliquer le déroulement de la journée, l'organisation des activités.

L'attitude des animateurs doit être en accord avec les objectifs visés : accueillants, disponibles, ils accompagnent les enfants dès leur arrivée que ce soit pour les enfants ou les parents. Il est donc indispensable de leur offrir des conditions d'accueil convenables.

L'animateur sera un relais d'informations entre l'équipe pédagogique et les parents.

L'Enfant et son parent sont accueillis à partir de **7h15** devant la salle de garderie de l'école maternelle. A **8h20**, l'animatrice accompagne les enfants dans leurs classes où les ATSEM et les enseignant(e)s prennent le relais.

➤ **LE MIDI** est un temps primordial pour l'enfant. Celui-ci permet de marquer une véritable pause dans la journée où l'enfant pourra en dehors du temps du repas, jouer librement, participer aux activités manuelles, artistiques et sportives proposées par les animateurs ou simplement dialoguer avec celui-ci.

Pendant le repas, les animateurs et ATSEM mangent avec les enfants, les incitent à goûter, à découvrir de nouvelles saveurs mais aussi ils garantissent le calme et leur sécurité physique et affective.

Les enfants sont pris en charge directement dans leurs classes, puis se dirigent dans la salle de restauration pour le 1er service et en animation pour le 2ème service. A **13h40**, les enfants sont reconduits dans leurs classes respectives (ou en salle de repos) peu avant la reprise de l'école.



Pour plus d'information sur l'organisation de ce temps :
voir « [La Charte qualité du restaurant scolaire](#) »

➤ **LE SOIR à 16h30**, les animatrices font l'appel des enfants directement dans la salle de garderie. Est alors proposé un temps de goûter à l'issue duquel l'enfant peut jouer librement, seul ou avec un animateur, ou bien encore participer aux activités proposées. Il est à noter que les familles peuvent venir chercher de **16h30 à 18h30**.

Le goûter est fourni par les familles.

4.2/ Les accueils en élémentaire

Les enfants scolarisés en école élémentaire sont également accueillis en périscolaire avant et après la classe ainsi que durant la pause méridienne. Ils sont pris en charge par des animateurs périscolaires qualifiés selon les caractéristiques suivantes :

LE MATIN avant la classe, l'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Plusieurs espaces leur sont proposés : jeux de sociétés, activités manuelles ou bien tout simplement lire ou discuter.

L'enfant et son parent sont accueillis **de 7h15 à 8h20** devant la salle de garderie primaire.

A 8h20, les enfants sont conduits dans leur classe.

Ce temps d'accueil peut être considéré comme un temps de «réveil» où chaque enfant agit à son rythme.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé et personnalisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans ce lieu à travers un échange, un jeu, une histoire. Le lieu d'accueil est pourvu en matériel d'activités permettant à l'enfant de choisir entre l'activité et la non-activité. Sans oublier d'être disponible auprès des parents. Les discussions avec les parents seront importantes dans le but de les rassurer, de leur expliquer le déroulement de la journée, l'organisation des activités.

L'attitude des animateurs doit être en accord avec les objectifs visés: accueillants, disponibles, ils accompagnent les enfants dès leur arrivée que ce soit pour les enfants ou les parents. Il est donc indispensable de leur offrir des conditions d'accueil convenable.

L'animateur sera un relais d'information entre l'équipe pédagogique et les parents.

LE MIDI est un temps charnière pour les enfants, c'est un moment où ils expriment leurs émotions, leurs inquiétudes mais c'est également un temps propice aux activités. L'équipe a choisi de mettre en place des activités en fonction des compétences de chacun et des moyens disponibles.

Les enfants sont répartis dans 6 groupes de 14 ou 18 en fonction des activités proposées et de leurs envies :

Activité 1 : L'enfant peut choisir de rester dans la cour à ne rien faire ou à faire une activité seule du matériel est laissé à leur disposition : ballons, corde à sauter ...

Activité 2 : les enfants peuvent choisir de jouer à des jeux ludiques sur ordinateur ou de participer à des jeux collectifs organisés par un adulte en salle informatique.

Activité 3 : Les enfants peuvent se rendre dans la salle de garderie du matin et réaliser une activité calme :

- lecture
- repos
- dessins
- jeux de société
- activités sous forme de projet encadré par un animateur

Activité 4 : un animateur sportif initie les enfants qui le désirent à différents sports.

Toutefois l'éclatement des grands groupes (un effectif trop lourd est générateur de violence) doit être recherché, c'est pourquoi nous avons réparti les enfants dans 6 groupes différents.

L'équipe reste en outre vigilante à la sécurité physique, morale et affective des enfants et prend les mesures qui s'imposent en cas de problèmes.

L'adulte favorise les échanges, régule les conflits, encourage l'enfant à agir, le sécurise...

Ce temps est organisé en 2 services.

Les enfants sont pris en charge dans la cour de l'école dès **11h45**. Ils choisissent leur groupe, les animateurs effectuent un appel puis vont en activité ou manger suivant le service. A **13h35**, les enseignants prennent le relais dans la cour de récréation.



Pour plus d'information sur l'organisation de ce temps :
voir « [La Charte qualité du restaurant scolaire](#) »

LE SOIR à 16h30, les animateurs font l'appel des enfants sous le préau.

👉 De 16h30 à 17h45.

En fonction du nombre d'enfants, de la météo **et des envies des enfants**, nous mettons en place plusieurs groupes :

- Un groupe jeux de société, jeux libre et activités manuelles qui sera situé dans la salle de garderie du matin
- Un groupe sport dans la cour de l'école
- Un groupe informatique et travail scolaire en salle informatique

👉 De 17h45 à 18h30

Tous les enfants sont de retour dans la salle d'accueil périscolaire du matin

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) de **16h30 à 18h30**.
Le goûter est fourni par les familles.

6- La Place de l'enfant

L'Enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil périscolaire. Il s'agit de permettre à l'Enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. S'exprimer s'entend au sens de : *agir, ressentir, dire*.

L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- d'agir sur le monde qui l'entoure

L'animateur veillera à véhiculer les valeurs du groupe tout en faisant réfléchir l'enfant à la notion d'engagement pour soi et pour les autres.

- de s'exprimer, donner son avis

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permettent de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.

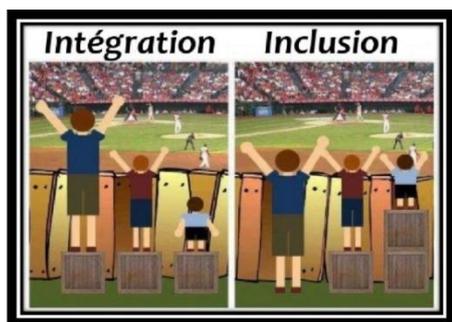
- de prendre des initiatives

L'animateur veillera à ce que l'enfant puisse être acteur de son activité.

- de faire des choses seul avec une certaine responsabilité

L'animateur veillera à ce que les enfants, assurent le débarrassage de leur assiette à midi et le nettoyage des tables après le goûter. L'animateur donnera la possibilité à l'enfant de pouvoir commencer ses devoirs en s'organisant au mieux avant l'arrivée de ses parents. Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre seul en respectant les consignes de sécurité et en ayant eu l'autorisation de l'animateur.

L'intégration d'enfants porteurs de handicap



Nos accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire respectent ce principe et souhaitent, chaque fois que l'occasion se présente, permettre à chacun, quel que soit le handicap ou les troubles de santé de prendre part à nos activités.

Notre service est de pouvoir proposer des occasions uniques d'apprentissage du vivre ensemble dans un cadre bienveillant, qui favorise la rencontre avec l'autre et facilite l'acceptation des différences.

L'intégration est souvent source de progrès pour l'enfant porteur de handicap, en termes d'autonomie et de socialisation. Nous proposons aux familles une formule d'accueil rassurante et de qualité qui permet souvent aux enfants et aux jeunes de rester en contact avec le milieu ordinaire.

Cette intégration favorise la rencontre de la différence et l'évolution du regard sur les personnes handicapées. Elle contribue au développement de la compréhension des autres enfants et de leurs familles qui participent à nos accueils. Elle permet à tous les acteurs d'y participer : l'enfant accueilli, les autres enfants, les familles, l'équipe d'encadrement, l'organisateur ainsi qu'à toutes les personnes qui concourent par leurs actions au développement de l'enfant, médecins ou éducateurs.

Notre objectif sera de tendre au maximum à l'inclusion des enfants porteurs de handicap.....Un gros travail est en cour de réflexion avec les équipes....

7- Le rôle de l'équipe

L'équipe est composée d'animateurs principalement titulaires et intervenants sur tous les temps péri et extrascolaires de l'enfant. La mise en place de projets d'activités transversaux sur les différents temps est aujourd'hui recherchée.

- Une coordinatrice responsable de tout le secteur enfance jeunesse : FUSEAU Muriel (BEATEP enfance jeunesse)
- Des animateurs permanents :
 - THOMAS Laurence (BAFA /BAFD, CAP petite enfance) : ALSH primaire
 - FRANCOIS Laetitia (BPJEPS) : ALSH primaire
 - PIVERT Martine (CAP petite enfance, BAFD) : ALSH primaire
 - DAUPHIN Jérôme (BEES 1)
 - FREBAULT Romain (CAP petite enfance)
 - MARIE Séverine (BAFA) : ALSH maternel
- Les Atsems
 - THEURIER Caroline
 - MONTHIEU Nadège
- Des animateurs vacataires recrutés en fonction du nombre d'enfants inscrits dans la structure.
- Le personnel d'entretien
- Le personnel de restauration

7.1) Fonction de la directrice de l'accueil

- Elle est responsable de tout le secteur enfance jeunesse (ALSH maternel, ALSH primaire, local jeune, accueil périscolaire du matin et du soir, pause méridienne, multi accueil, RAM...)
- Elle pilote les contrats enfance et temps libre
- Elle aide l'organisateur.
- Elle élabore le projet pédagogique avec son équipe et en assure le suivi.
- Elle donne les moyens à son équipe de réaliser les objectifs fixés par le projet pédagogique.
- Elle élabore et gère le budget alloué par la municipalité.
- Elle assure l'administration de l'accueil de loisirs (déclaration jeunesse et sports, suivi des présences, réservations...).
- Elle veille au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Elle gère l'équipe d'animation (cohésion du groupe, dynamisme...).
- Elle est un élément ressource pour l'équipe et par ce biais conseille les animateurs sur la préparation de leurs activités.
- Elle assure la formation des stagiaires BAFA et BAFD.
- Elle met en œuvre les moyens permettant aux animateurs d'assurer la sécurité des enfants.
- Elle établit des relations avec les parents (les accueillir, leur expliquer le fonctionnement du centre de loisirs, du séjour, et du projet pédagogique).
- Elle formule par écrit un bilan de séjour (pédagogique, financier, logistique) des actions et le communique à la municipalité.

7.2) Fonction de l'animateur

- Il travaille et réalise le projet pédagogique avec la directrice
 - Il met en place les objectifs du projet pédagogique qui auront été établis et validés par l'ensemble de l'équipe.
 - Il assure la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
 - Il prépare, réfléchit et maîtrise ses activités avant leur mise en place
 - Il encadre et met en place des animations auprès des enfants
 - Il joue avec les enfants
 - Il travaille en équipe et est capable d'exprimer ses difficultés et ses réussites ainsi que se remettre en question et d'aider ses collègues.
 - Il participe aux réunions de préparation et de bilan
 - Il respecte ses horaires
 - Il respecte le matériel mis à sa disposition ainsi que les locaux
 - Il établit les listes de matériel nécessaire pour mener ses activités en vérifiant que le matériel n'est pas déjà présent dans les locaux
 - Il est un élément moteur et dynamique du centre de loisirs et anime, propose et répond aux besoins des enfants
 - Il met en place des activités en corrélation avec le budget du centre
 - Il assure la charge éducative de l'enfant toute la journée y compris pendant le temps de repas
 - Il déjeune obligatoirement avec l'enfant dont la responsabilité lui est confiée
- La présence des animateurs et des adjoints techniques au moment des repas résulte d'une obligation professionnelle. Il apparaît être primordial de manger en même temps que les enfants pour nous permettre d'atteindre nos objectifs notamment l'éducation au goût.*
- (L'animateur reste inévitablement un exemple pour les enfants et il se doit de goûter à tout en incitant les enfants à faire la même chose)*
- Il a une mission de surveillance générale des enfants
 - Il a un rôle formateur en direction des jeunes animateurs

Est considérée comme Animateur, toute personne intervenant durant au moins un temps d'accueil périscolaire.

L'animateur a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'Enfant. Il est garant de sa sécurité physique, morale et affective. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable.

L'animateur est le garant du cadre (règles) dans lequel l'Enfant évolue.

Pour cela il doit permettre et favoriser l'expression de l'Enfant, mais aussi aller au-devant de lui.

Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'Enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'Enfant les moyens de faire par lui-même, de faire des découvertes.

On identifie quatre postures chez un animateur :

- **Laisser jouer** (observation)
- **Donner à jouer** (installation d'un environnement particulier)
- **Faire jouer** (diriger)
- **Jouer avec**

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe périscolaire. Au quotidien dans les différents lieux d'accueils périscolaires, les animateurs sont répartis en fonction des effectifs.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, en tenant compte de la présence ou non d'autres personnes (enfants, familles, enseignants, ...).

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adopter une réponse applicable par l'ensemble des membres de l'équipe (consensus). Des temps de rencontres sont mis en place toute les semaines entre les animateurs et la direction (bilans, rencontres animateurs, réunions d'équipe, ...) afin d'échanger sur le fonctionnement, les activités mises en place et les comportements de l'enfant.

Tout au long de l'année, les parents d'élèves ainsi que l'équipe enseignante sont associés via des rencontres autour de la réflexion sur les temps périscolaires.

7.2.1/ Le rôle de l'animateur pendant le temps du repas

Le temps de repas durant la journée scolaire de l'enfant est une pause entre deux temps de travail. Pour cela, il doit être un moment de détente, de partage, de plaisir et de retrouvailles avec les « copains ».

Les temps de repas, midi ou goûter, doivent favoriser la découverte et/ou l'apprentissage d'une certaine autonomie pour l'enfant et permettre les échanges entre enfants mais aussi enfant-animateur.

Le repas de midi

Après s'être lavé les mains l'enfant rentre calmement dans la salle de restauration et s'installe à un des pôles prévus pour son service. Lorsque tout le monde est installé dans un calme relatif, le repas peut débuter.

Durant tout le temps présent dans le restaurant scolaire, chaque animateur a un pôle de deux ou trois tables sous sa responsabilité. Il est avant tout animateur de ce temps de restauration, c'est-à-dire **qu'il participe au repas au même titre que l'enfant**. Il suscite l'échange et la découverte à travers les discussions (avis, expériences, actualités, questionnements...), l'entraide (adulte-enfant, enfant-adulte, enfant-enfant), le service des plats dans l'assiette, la découverte de nouveaux aliments ou de nouvelles recettes.

Son rôle est également de favoriser les discussions à un niveau sonore acceptable pour l'ensemble de son pôle : « je ne parle pas en même temps que mon copain, je ne lui coupe pas la parole, je l'écoute »...

Il veille au bon déroulement du repas : propreté de la table, respect de chacun pour le service, absence de conflit majeur... Il aide l'enfant à apprécier ce qu'il peut et ne peut pas faire en rapport à ses capacités (âge, physique, quantité, risque...)

7.2.2/ Le rôle de l'animateur pendant l'activité

C'est pour l'enfant un moment de détente et de plaisir qui peut permettre de dialoguer avec les autres enfants et l'adulte. L'activité peut être spontanée ou programmée, à l'initiative des enfants ou des animateurs.

L'activité doit être en adéquation selon le temps d'accueil où elle se déroule. En effet, l'enfant a des besoins différents selon les moments de la journée ainsi les activités sont adaptées.

Le temps d'accueil du matin doit favoriser un réveil progressif de l'enfant afin de lui permettre de commencer la classe dans les meilleures dispositions. C'est pourquoi sera privilégiée la mise en place d'espace en libre accès proposant des activités calmes telles que jeux de construction, livres, jeux de société, dessins, activités manuelles, création de jeux de société ...

Le temps de pause méridienne est une période charnière entre la classe du matin et de l'après-midi. Ce temps doit ainsi permettre à l'enfant de récupérer de sa matinée de classe et de « faire le plein d'énergie » pour son après-midi de classe. Les activités proposées doivent prendre en considération des besoins de détente, de calme mais également des besoins de dépense physique. (Activités sportives, danse, impro théâtre..., création d'histoires et de contes).

De la même manière, le temps d'accueil du soir se situant après une journée d'école, les activités proposées doivent s'adapter à la fois au besoin de « défoulement » de l'enfant et à la fatigue accumulée durant sa journée. Il faut aussi tenir compte du fait que les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment. (Mise en place de différents espaces : devoirs, jeux « libres » sur ce temps)

L'équipe d'animation doit donc proposer au cours des temps d'accueils périscolaires :

- une ou plusieurs activités différentes selon les différents moments de la journée afin de s'adapter au contexte,
- une ou plusieurs activités variées au cours d'un même temps afin de répondre aux différents besoins des enfants, tout en laissant suffisamment de place à l'enfant pour qu'il puisse également être à l'origine d'une activité.

Enfin, l'équipe d'animation doit faire preuve de vigilance quant au nombre d'activités proposées afin de ne pas déstabiliser l'enfant par un choix trop vaste ni créer une forme de concurrence entre activités, voire entre animateurs.

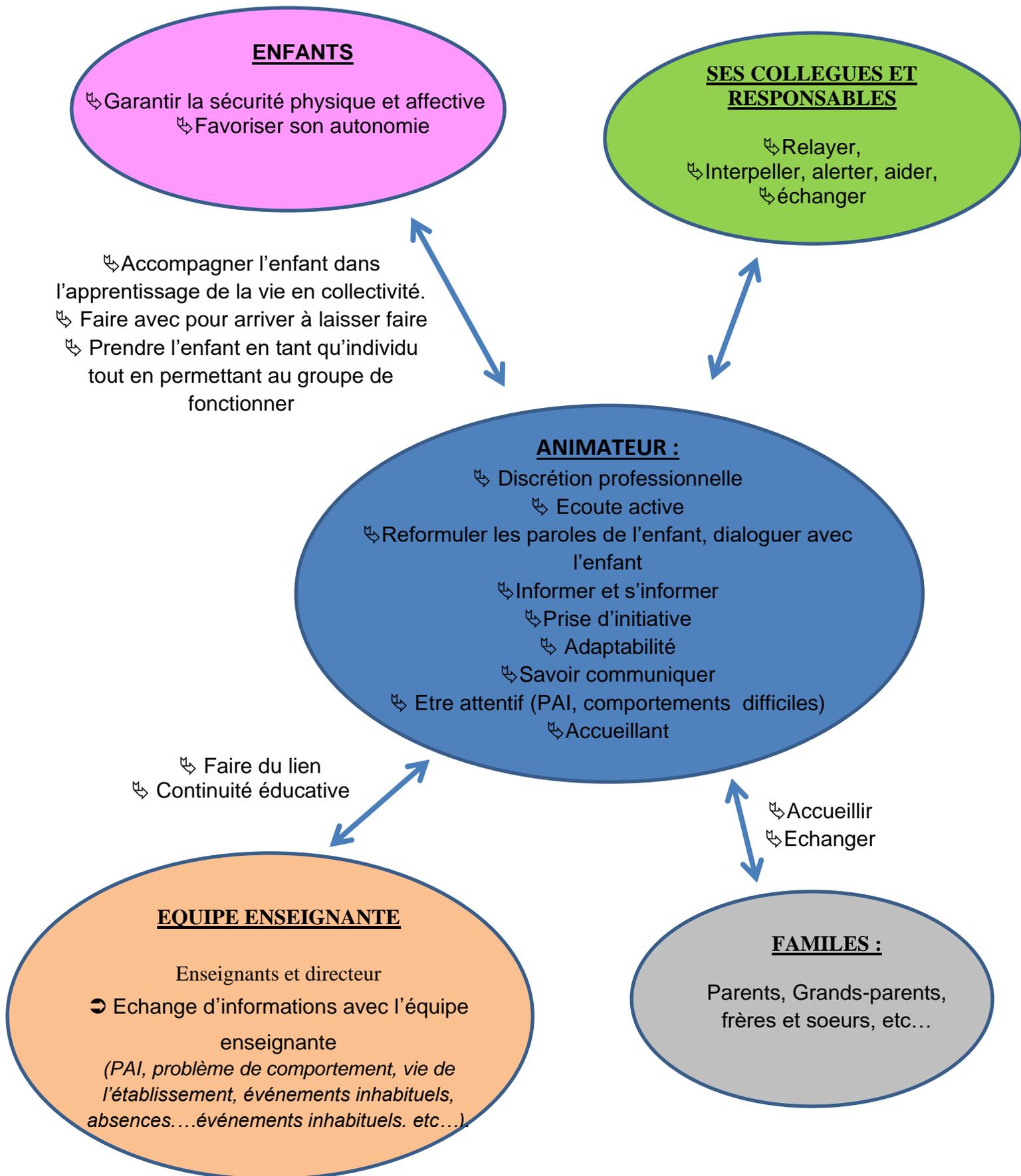
L'Animateur doit prévoir le nombre de séances selon le projet, le contenu des séances, le nombre d'enfants, le matériel dont il a besoin. Il doit réfléchir à ce qu'il souhaite apporter à l'enfant à travers son projet. Ce projet peut être mené par un seul animateur ou par plusieurs animateurs. Il doit être en accord avec les intentions pédagogiques énoncées précédemment.

Les autres activités sportives, dites « libres » sont également encadrées pour assurer leur sécurité mais aussi favoriser le « jouer avec » et « donner à jouer ».

Sur le temps du matin et du soir, les enfants peuvent aller d'un atelier à l'autre selon leurs humeurs ou état de fatigue.

L'animateur prend le temps de privilégier l'échange oral avec l'enfant sur sa journée, ses préoccupations, ses questionnements.

L'ÉCOUTE est une activité à part entière quel que soit le temps d'accueil



7.3) Fonction du personnel d'entretien

Entretien des locaux, le matériel selon les procédures mise en place

7.4) Fonction du personnel de restauration

Organiser le service restauration selon **les protocoles HACCP**

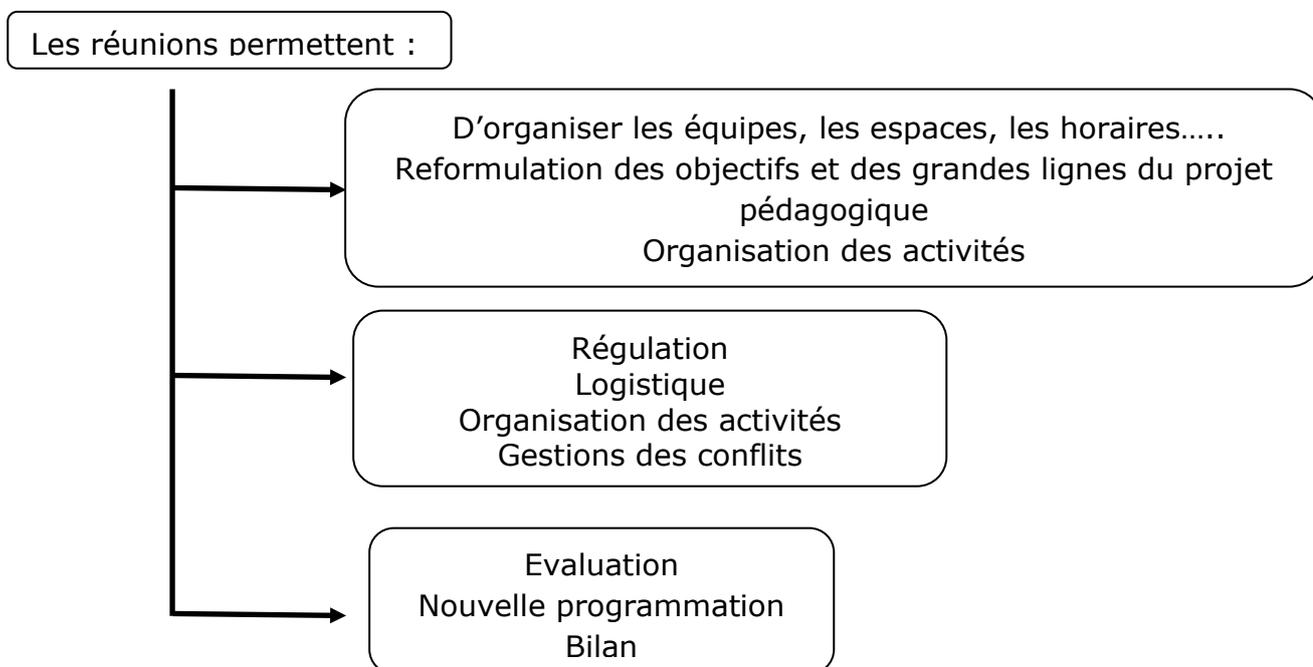
- gérer et ranger les produits frais
- réceptionner et vérifier les livraisons des repas (liaison froide) selon les protocoles en vigueur dans l'établissement.
- entretenir le matériel et les équipements (nettoyage et bon état de marche), propreté et hygiène des locaux
- dosage des produits/sécurité des produits, du matériel par rapport aux publics/tenu à jour des registres (menu, plans de travail, plan des températures).

8- Evaluation

Chaque fois que cela paraît nécessaire, le directeur peut profiter des temps calmes pour faire des rencontres de régulation autour d'un café avec des membres de l'équipe avec lesquels ils souhaitent s'entretenir

Les réunions d'équipes

Des réunions d'équipes sont organisées toutes les semaines. Elles servent à faire le point sur l'organisation des équipes, des sorties, et de la vie quotidienne. Elles permettent également aux animateurs d'étudier leurs points forts et faibles, de prendre du recul, de se remettre en question pour en tirer des leçons d'expérience et gérer les éventuelles difficultés rencontrées par les animateurs pour les prochains mercredis.



Chaque fois que cela paraît nécessaire, le directeur peut profiter des temps calmes pour faire des rencontres de régulation autour d'un café avec des membres de l'équipe avec lesquels ils souhaitent s'entretenir

Les réunions d'équipe thématiques sur des retours de formation

Après chaque formation effectuée par un membre de l'équipe, des réunions de retours de formation seront mises en place par chacun, afin de permettre à toute l'équipe de profiter des différents supports ou expériences découvertes en formation.

Les réunions d'équipe «envie, idée, projet »

Des réunions ponctuelles sur la mise en place de nouveaux projets seront mises en place afin de déterminer les objectifs à atteindre et les modalités de mise en œuvre.



Les réunions de PEDT avec tous les acteurs

Une à 2 réunions par années seront organisées afin de réaliser un point sur les actions en cours et de fixer les objectifs à atteindre. Ces réunions permettront à chacun de s'écouter et de mettre en place un projet commun.

Les réunions avec les enfants

Afin de favoriser la vie du groupe, l'équipe s'engage à organiser des temps d'échange avec les enfants lors du goûter par exemple. Ces réunions auront pour but :

- De recueillir leurs impressions de leur journée
- De connaître les activités qu'ils souhaiteraient pratiquer
- De désamorcer les problèmes existants
- De répondre à toutes leurs questions
- D'analyser la vie collective
- De permettre aux enfants de pouvoir s'exprimer sur l'élaboration de leur planning d'activités et d'en être acteurs.

Les temps d'échanges avec les familles

A Chaque temps d'accueil, l'équipe d'animation reste disponible pour échanger avec les familles sur les points forts et les points de l'accueil proposés. Ces échanges sont ensuite transmis en réunions d'équipe et travaillés.

Pourquoi ?

Pourquoi évaluons-nous ?

Le processus d'évaluation nous permet de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique au regard du projet éducatif de l'association mais également de :

- Tirer des renseignements pour progresser
- Soutenir la motivation et l'engagement des personnes
- Identifier les nouveaux besoins ou évolution dans notre secteur
- Célébrer les succès et tirer des leçons des échecs.

Comment évaluer ?

Notre préoccupation est d'évaluer régulièrement le personnel, les parents, les enfants, les instances politiques, les moyens matériels et humains lors des réunions d'équipes et d'entretiens mais aussi à court et moyen terme en utilisant des outils spécifiques pertinents réalisés avec l'ensemble de l'équipe pédagogique comme :

- Le questionnaire des besoins
- Le bilan CAF (chiffré/taux de fréquentation)
- Le bilan annuel présenté à la commission enfance jeunesse